



Décision n° 2007-DC-0054 du 8 juin 2007 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant refus d'acceptation d’un organisme notifié et habilité

L’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire ;

Vu le décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié relatif aux installations nucléaires ;

Vu le décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression ;

Vu l’arrêté du 12 décembre 2005 relatif aux équipements sous pression nucléaires ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2005 portant habilitation d'organismes pour le contrôle des équipements sous pression ;

Vu le règlement intérieur de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu le guide de l’Autorité de sûreté nucléaire ASN/GUIDE/5/01 ;

Vu la demande d’acceptation présentée par Bureau Veritas en date du 22 mars 2006,

Considérant que les résultats de l’instruction, notamment :

- les écarts relevés concernant l'application des règlements relatifs à l'évaluation de la conformité et au contrôle des équipements sous pression en service ;
 - les écarts relevés concernant l'application par l'organisme de ses propres procédures ;
 - les modalités annoncées pour les interventions à l'étranger ;
 - les modalités de traitement des écarts internes, exemple pris de l'agence spécialisée Nord-Est ;
 - les liens entre l'organisme et une filiale spécialisée dans la réalisation d'essais non destructifs pour les fabricants et les exploitants d'équipements sous pression y compris nucléaires,
- ne permettent pas de donner une suite favorable à cette demande,

Décide :

Article 1^{er}

La demande d'acceptation de Bureau Veritas, dont l'adresse est 17 bis, place des Reflets La Défense 2. 92400 Courbevoie, est rejetée.

Article 2

La présente décision est publiée par insertion au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 8 juin 2007

Le collègue de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Signée par

André-Claude LACOSTE

Marie-Pierre COMETS

François BARTHELEMY

Michel BOURGUIGNON

Marc SANSON